

Air Canada

Je dois dire au député que ce qui vaut pour l'un vaut certainement pour l'autre. Si ce dernier veut prétendre que la privatisation est la marotte idéologique du gouvernement, alors il doit accepter de se faire dire qu'il a pour dada idéologique le socialisme, la mainmise de l'État et la propriété publique.

M. Keeper: Madame la Présidente, je vais être franc et avouer que j'ai une idée fixe. Ma marotte, c'est de bâtir un pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Air Canada a une mission, celle de resserrer les liens qui unissent le Canada. C'est notre réseau de transports et de communications qui assure l'unité du pays. Sir John A. Macdonald lui-même reconnaissait la valeur de cet objectif. Je demande donc au député pourquoi son parti a abandonné les principes et la vision qui l'inspiraient à l'origine. Pourquoi a-t-il abandonné le projet de bâtir un pays? Pourquoi tout à coup les conservateurs ne s'intéressent-ils à rien d'autre qu'aux occasions de faire des bénéfices et à la concurrence?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le débat se poursuit.

● (1310)

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Madame la Présidente, je dois intervenir dans ce débat et je le fais avec une certaine amertume parce que je pense que lorsqu'on se pose la question, savoir pourquoi nous avons aujourd'hui ce projet de loi devant la Chambre, la seule façon que l'on puisse répondre à cette question c'est de référer à cette idéologie du parti conservateur, des plus durs du parti conservateur, du gouvernement conservateur, qui veulent à tout prix abolir, l'une après l'autre les grandes corporations de la Couronne au pays.

C'est une obsession chez le gouvernement. On peut les laisser vendre certaines de nos corporations de la Couronne qui ont plus ou moins fait leur temps, mais cela devient de plus en plus regrettable lorsqu'il s'agit de vendre une corporation de la Couronne qui a sa raison d'être, qui est absolument nécessaire dans le contexte de l'économie canadienne et de la géographie canadienne.

Air Canada est, à mon avis, un instrument économique absolument essentiel à ce pays très vaste et qui a une population parsemée un peu de l'Atlantique au Pacifique. Beaucoup de régions isolées, de petites localités ne pourraient recevoir des services, de la nourriture, voire même les gens quitter ces localités sans les services aériens.

Et le fait que le gouvernement du Canada s'est doté d'une corporation de la Couronne dans le service des transports aériens pour assurer à toute la population canadienne, où qu'elle soit, ce genre de service, me paraît être une raison qui était valable au moment de la création de cette corporation de la Couronne, qui demeure encore valable aujourd'hui et qui restera valable et essentielle encore pour de nombreuses années parce que notre population, il faut bien le dire, n'est pas encore assez nombreuse sur toute l'étendue du territoire canadien.

Mais il est aussi une deuxième raison qui fait que nous devons étudier ce projet de loi aujourd'hui. Cette deuxième raison, c'est le refus du ministre des Finances (M. Wilson) et de ses collègues du Conseil du Trésor de garantir à la corporation de la Couronne, Air Canada, les emprunts dont elle a

besoin et qu'elle devrait normalement contracter pour procéder au renouvellement de sa flotte d'avions. La réalité, c'est que les gouvernements précédents ont toujours facilité les choses pour la Société Air Canada, ont toujours permis à Air Canada d'avoir les meilleures conditions financières possibles pour réaliser ses objectifs économiques. Or, pour la première fois, Air Canada fait face à un gouvernement qui lui coupe les vivres, qui refuse de l'appuyer dans ses projets d'expansion et de développement. Or, il est certain que le gouvernement ne peut pas laisser mourir une compagnie canadienne aussi populaire, aussi utile à la population. La seule alternative, c'est donc de permettre à Air Canada de se privatiser et, par le fait même, d'obtenir les centaines de millions de dollars dont elle a besoin pour procéder à la modernisation de sa flotte d'avions. Cette raison m'apparaît fort triste parce que, en réalité, si nous tous Canadiens allons perdre collectivement la propriété de ce joyau, c'est à cause du manque d'appui et de responsabilité du gouvernement canadien.

Le parti libéral du Canada, à l'occasion du cinquantième anniversaire d'Air Canada, avait émis un communiqué qui voulait souligner l'important rôle qu'a joué cette compagnie de la Couronne dans le développement de notre pays. J'aimerais profiter du débat d'aujourd'hui pour citer ce communiqué de presse émis à l'époque, dans lequel on disait: «C'est en réponse à la rumeur persistante voulant que le gouvernement conservateur s'apprête à privatiser Air Canada que les députés libéraux ont tenu à rappeler la raison d'être de notre transporteur national. En effet, de la date de sa création jusqu'à aujourd'hui, Air Canada a offert des services de transport de passagers d'un coin à l'autre du pays, tout en étant un reflet de l'engagement du gouvernement fédéral envers les principes de bilinguisme, d'équité dans l'emploi ainsi que d'une politique d'achat régional. Privatisée, Air Canada ne desservira plus les régions moins rentables. En fait, l'objectif d'un service de transport aérien de passagers accessible à tous pour lequel les lignes TransCanada furent créées en premier lieu seront dès lors hors d'atteinte.»

J'avais personnellement voulu souligner que Air Canada a et devrait, à mon avis, continuer d'avoir un rôle important à jouer dans le contexte de la déréglementation de l'industrie aérienne.

En effet, au moment où le gouvernement conservateur vient de passer le projet de loi C-18 qui amènera une déréglementation complète du transport aérien, il convient de se demander quelle est la sagesse et la nécessité de privatiser à ce moment-ci Air Canada. Au nom de nos collègues du parti libéral en cette Chambre, dans ce communiqué du 10 avril 1987, nous rejetons la privatisation partielle de la compagnie. En effet, nous disions qu'une telle politique voudrait dire que l'entreprise cesserait d'être une compagnie de la Couronne aux termes de la Loi sur l'administration financière. Les pouvoirs de directives, maintenant détenus par le Gouverneur en conseil, seraient perdus. Or, on le voit, c'est exactement ce que le gouvernement a fait.

Il a fait une privatisation partielle, essayant de faire croire au public canadien qu'il continue à contrôler cette corporation de la Couronne qui n'en est plus une, qui, en vertu des lois sur les corporations canadiennes, se doit maintenant d'être une compagnie privée puisque l'actionnaire majoritaire n'a pas le